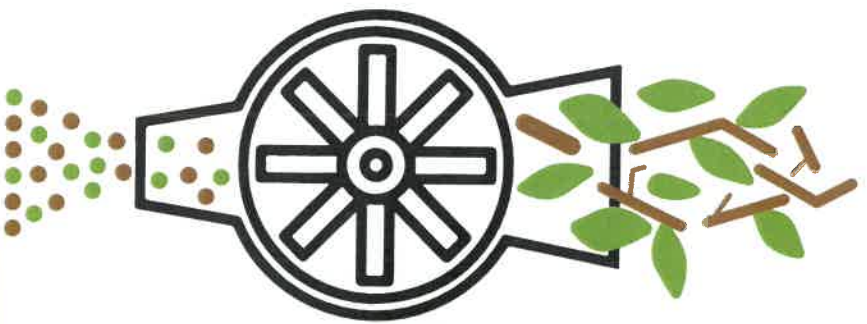


Broyez du vert !



EN CHOISSANT LE BROYAGE À DOMICILE
OU ENTRE VOISINS VOUS...

- 1 ...évitez le déplacement en déchèterie
- 2 ...bénéficiez de votre broyat
- 3 ...enrichissez ou paillez votre jardin

UN OPÉRATEUR RÉALISE VOTRE BROYAGE DE BRANCHES :

- à domicile** SUR TERRAIN PRIVÉ POUR UN FOYER
OU
entre voisins (BROYAGE PARTAGÉ) SUR TERRAIN PRIVÉ
POUR PLUSIEURS FOYERS

www.saumur-aggloproprete.fr



Conditions

Ce service propose d'assurer le broyage des branches issues de la taille et de l'élagage d'arbres et d'arbustes des habitants du territoire.
Ce service est destiné uniquement aux particuliers.

L'accès à ce service nécessite plusieurs conditions importantes validées lors d'un rendez-vous préalable avec un agent de Kyrielle :

- Des branches ne dépassant pas 10-15cm de diamètre. Seules les branches au diamètre requis seront acceptées.
- Un accès permettant le passage d'un engin après un rendez-vous de confirmation.
- La présence obligatoire d'un habitant ou d'un représentant majeur.
- Rien d'autre que des branches ne doit entrer dans le broyeur.
- 2 interventions maximums par foyer/an pour le broyage à domicile ou entre voisins.
- L'intervention a une durée maximale de deux heures.
- L'intervention a lieu sur une date convenue entre l'habitant et Kyrielle.

TARIFS 2023

- 44,40 € TTC
la première demi-heure
- 21,60 € TTC
la demi-heure supplémentaire



Le forfait de facturation est d'une demi-heure, toute demi-heure entamée sera due.
Le forfait comprend le déplacement, l'installation, le repli, les arrêts techniques (branches bloquées).

INSCRIPTION

Contactez Kyrielle par téléphone ou connectez-vous à l'adresse suivante :

➔ www.saumur-aggloproprete.fr/broyage-proximate



02 41 50 44 67 | accueil@aggloproprete49.fr

Kyrielle / Saumur Agglopropreté
201 boulevard Jean Moulin - 49400 SAUMUR

